

RÈGLEMENT DU CONCOURS

"MICROENTREPRISES, GRANDES AMBITIONS"



X



1 - L'ORGANISATEUR

Le présent concours est organisé par le Cabinet de Saint Front, domicilié au 3 Rue des Brindejont des Moulinais, 31500 Toulouse, ainsi que par la Communauté des Entreprises à Mission, domiciliée au 32 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris, désignés ci-après "l'Organisateur".

2 - LA RÉCOMPENSE

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

- Une réduction de 3 900 € pour une mission d'audit à blanc aux 3 vainqueurs pour valider leur qualité de société à mission par un Organisme Tiers Indépendant (mission d'une valeur ordinaire de 4 000 €).
- La contribution de 100€ qui est demandée au gagnant, sera reversée par le Cabinet de Saint Front à l'association Enactus.
- L'audit devra être effectuée entre juillet et août 2021.

La remise de la récompense n'entraînera aucun frais supplémentaire pour les gagnants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Les participants se voyant attribuer une récompense auront l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être une société à mission (au sens de la loi PACTE) ;
- Être une microentreprise (c'est-à-dire entreprise de moins de 10 collaborateurs) issue de tout secteur d'activité ;
- Le siège social doit se situer en France métropolitaine ;
- Accepter que les données du formulaire de l'Observatoire des Sociétés à Mission soient publiées sur le site internet (<https://observatoire.entreprisesamission.com/>).

- Ce formulaire contient les données suivantes : nom de l'entreprise, logo, forme juridique, adresse, site internet, nombre de salariés, date de création et date d'engagement dans la société à mission, activité de l'entreprise, raison d'être, objectifs statutaires et opérationnels, composition du comité de mission. Concernant la composition du comité de mission, il est possible d'anonymiser les données (exemple : un salarié, un expert en RSE, etc).

La participation au présent concours est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Les salariés des organisateurs
- Les membres de la famille des jurés
- Les membres de la gouvernance des organisateurs

4 - FRAIS DE PARTICIPATION

Le présent concours est gratuit et sans obligation d'achat.

5 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au concours est ouverte à compter du 1 juin 2021 à 10h (UTC+2), et se clôture le 20 juin 2021 à 18h (UTC+2).

La participation est limitée à une participation par société (identifiée par le Kbis).

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Un dossier de candidature est considéré comme complet à la réception des éléments suivants :

1. Pour tous les participants :

Des documents obligatoires à remettre à l'adresse concoursoti@entreprisesamission.org :

1. Statuts
2. Logo
3. Image représentant l'entreprise
4. Kbis de l'entreprise (si retour du greffe)
5. Le rapport du Comité de Mission (s'il a déjà été rédigé)

2. Si votre entreprise n'est pas encore recensée sur l'Observatoire des Sociétés à Mission :

Remplissez :

- Le questionnaire de l'Observatoire des Sociétés à Mission complété (<https://questionnairesam.urlweb.pro/s/index.php?a=JTk2cCU5OW4lOUElQUQ=&id=JTk3cSU5N3AlOUMIQUE=>)
- Le questionnaire prévu spécifiquement pour le concours complété (<https://app.urlweb.pro/s/index.php?id=JTk4cSU5OWwlOTklQUY%3D&a=JTk2cCU5OW4lOUElQUQ%3D>)

Si votre entreprise est déjà recensée sur l'Observatoire des Sociétés à Mission :

Remplissez seulement le [questionnaire prévu spécifiquement pour le concours](#) complété.

6 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants, au nombre de trois, seront déterminés de la manière suivante :

- Evaluation du dossier de candidature avec une note sur 50 selon les critères suivants :
 - Démarche vers la société à mission /10
 - Formulation de la Mission /15
 - Chemin de transformation / mise en place opérationnelle /25

Le jury du concours est composé des personnes suivantes :

- Emery Jacquillat, Président de la Communauté des Entreprises à Mission
- Anne Mollet, Directrice Générale de la Communauté des Entreprises à Mission
- Pauline de Saint Front, Présidente du Cabinet de Saint Front
- Alexandre Boucher, Responsable commercial et communication du Cabinet de Saint Front

7 - DATE ET MODALITÉS DE PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront communiqués le 20 juillet 2021, au plus tard.

Les gagnants seront contactés directement par l'Organisateur.

Tous les participants seront informés de leur résultat au concours.

8 - CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS

En soumettant leurs contributions, les participants au concours acceptent que ces dernières soient utilisées par l'Organisateur dans les conditions suivantes :

- Le questionnaire de l'Observatoire des Sociétés à Mission : en participant au concours, vous consentez à ce que les données présentes dans ce formulaire soient publiées sur le site internet (<https://observatoire.entreprisesamission.com/>). Ce formulaire contient les données suivantes : nom de l'entreprise, logo, forme juridique, adresse, site internet, nombre de salariés, date de création et date d'engagement dans la société à mission, activité de l'entreprise, raison d'être, objectifs statutaires et opérationnels, composition du comité de mission. Concernant la composition du comité de mission, il est possible d'anonymiser les données (exemple : un salarié, un expert en RSE, etc).
- A tout moment, il est possible pour un participant de se rétracter sur la publication de ses données, ce qui annulera sa participation au concours.
- Le questionnaire annexe (Questionnaire Concours "Microentreprises, grandes ambitions"), prévu spécifiquement dans le cadre de ce concours, sera conservé le temps du concours afin de permettre aux jurés de délibérer et de rendre leur décision, et sera supprimé à la fin du concours, dès que les résultats seront annoncés.

9 - DONNÉES PERSONNELLES

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre la récompense lui étant attribuée.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de 3 mois et traitées par les Organisateur. Ces informations ne seront pas communiquées à des tiers.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de la manière suivante : en envoyant un mail à l'adresse mail concoursoti@entreprisesamission.org.